



AVTS

QUALIFICATIONS 3 x 20 COUPS A DOMICILE MATCH COUCHE 60 COUPS EN FINALE

Arme de sport – Arme d’ordonnance

Cat. A - D – E

2024

REGLEMENT GENERAL POUR LES QUALIFICATIONS 3 X 20 COUPS A DOMICILE ET LE MATCH COUCHÉ 60 COUPS EN FINALE.

1. Le concours est ouvert à tous les tireurs licenciés A dans une société affiliée à l’Association Vaudoise de Tir Sportif. (AVTS)

REGLEMENT DES QUALIFICATIONS POUR LES DISCIPLINES

2. Arme de sport : Cat AL et FS - Arme d’ordonnance : Cat D : MQ & FA57/03 – Cat E : FA90 & FA57/02
3. Un tireur peut concourir aux armes de sport et aux armes d’ordonnance.
4. Pour la finale, le tireur qui a tiré plusieurs disciplines, devra choisir d’après la répartition des catégories durant la journée des finales. (1 finale le matin et 1 finale l’après-midi)

5. Les tireurs au mousqueton peuvent tirer avec le **mousqueton** en position couché bras franc, appuyé ou sur bipieds aux qualifications et en Finale.
6. Les épreuves qualificatives se tireront dans les stands des sociétés, sous contrôle du chef de tir de la société. **Les cartes de tir sont à retirer auprès du responsable jusqu'au samedi 24 août 2024.**
7. Les cartes de tir seront fournies par le responsable de l'organisation de ce Championnat Vaudois. Elles portent les coordonnées du tireur, ainsi que la signature du tireur et du chef des tirs.
8. A domicile, le programme du tir sera pour les qualifications de **3 x 20 coups** sur cible à 10 points. **Chaque carte officielle devra comporter une passe de 20 coups.** (2 x 10 coups et 2 x 30 coups = interdit).
9. Les essais peuvent se faire avant d'effectuer le match et entre les passes de 20 coups. Les cartes de tir seront contresignées par le chef des tirs, **et seront renvoyées au responsable de l'organisation avant le lundi 2 septembre 2024.**
10. **Pour les juniors** qui désirent participer à ce concours, ils devront s'intégrer dans les catégories A, D ou E. Les qualifications sont gratuites.
11. Ce tir est soumis aux règles de la FST.
12. Après le tir, les finances de participation de CHF. 30.- par tireur et gratuit pour le U17 & U21 seront versées sur :
Le compte IBAN : CH29 0900 0000 1604 7584 2
Important : Attendre la facture du responsable cantonal
13. Le tireur indisponible pour la finale du 12 octobre 2024 est prié de l'indiquer sur son bulletin d'inscription.
14. Des cartes couronnées à CHF 10.00 seront délivrées (voir le barème ci-dessous).
15. En cas d'égalité de points **pour la qualification**, priorité sera donnée au plus jeune.
16. Seule la munition d'ordonnance est autorisée (**Sauf pour les armes libres**)

REGLEMENT DES FINALES (Après qualifications)

17. Les meilleurs tireurs cat A, 15 AL et 15 FS, en cat D 15 et cat E 15 seront convoqués au stand de Vernand le 12 octobre 2024 pour **un match couché de 60 coups sur cible à 10 points, sans essai intermédiaire.**
18. Le coût pour la finale est de CHF. 65.00 pour toutes les armes, qui comprend 60 coups pour le match et 20 coups d'essai (munition d'ordonnance) **CHF 37.- sans munition (uniquement pour les AL).** Jeunes gratuits.

19. **Le classement du match couché**, sera établi sur la meilleure addition des 60 coups. En cas d'égalité, les tireurs seront départagés par **le nombre de mouches**, et les totaux des passes en commençant par la dernière, et s'il le faut, en remontant jusqu'à la première.

20. Le classement désignera les 4 médaillés or, argent, bronze et le titre de CHAMPION VAUDOIS.

21. La journée des finales sera répartie comme suit :

Le matin 09h30 – 12h00 FS et E (15 + 15)
L'après-midi 14h00 – 17h00 AL et D (15 + 15)

BAREME	Discipline	Armes de sport AL	Arme de sport FS	AO Cat D	AO Cat E
	Elite + V + SV	560	560	540	520
	Jeunes	560	540	520	500

DATES LIMITES	Inscriptions jusqu'au	24 août 2024
	Retour des fiches de tir	2 septembre 2024

Fait et approuvé le 2 novembre 2023

Président de la Commission de tir :
Gilbert Hédiguer

Le responsable du concours AVTS :
L.C. Pittet